



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

PROCES VERBAL

GROUPE DE TRAVAIL 2 (Mer Celtique)

Nuevos Ministerios – Paseo de la Castellana, 63. Madrid

Jeudi 7 mars 2018

14h30 – 18h00

1. Accueil et présentations

Le président, Jesús Angel Lourido García, a accueilli les membres et les participants à la réunion, et a présenté M. Centenera, de l'administration espagnole et l'a invité à ouvrir la réunion.

La liste complète des participants figure en [annexe](#) à ce procès verbal.

L'ordre du jour¹ a été adopté. La situation des points d'action de la dernière réunion à Edimbourg (5 juillet 2017) a été présentée par le secrétariat, comme suit :

1. Le CC EOS va envoyer un avis sur le programme motivé de collecte de données pour l'aiglefin de mer celtique.

L'avis a été envoyé le 25 octobre et une réponse de la CE a été reçue le 16 février².

Le vice-président, M. Trebilcock, a fait part de sa déception eu égard à la réponse et suggéré que le CC EOS réexamine l'avis.

2. Le groupe de discussion sur la langoustine doit réexaminer et mettre à jour la position du CC EOS sur les mesures de gestion pour le stock de langoustine dans le banc de Porcupine (FU16).

Le 26 octobre, une requête a été envoyée à la CE visant à demander à la séance plénière du CSTEP de réévaluer l'avis de consensus soumis par le CC EOS le 30 novembre 2016. Cet avis détaillait les mesures de gestion pour le stock de langoustine dans le banc de Porcupine (FU16). Une réponse de la CE a été reçue le 12 décembre, demandant de nouvelles contributions scientifiques du CC EOS pour alimenter la procédure du CIEM. Suite à cette demande, le président du groupe de discussion a suggéré qu'un nouveau courrier soit

¹ Tous les documents pertinents à la réunion peuvent être consultés sur le site web du CC EOS : [lien](#)

² Avis du CC EOS sur l'aiglefin de mer celtique : Un programme d'encouragement à la collecte de données visant à améliorer la gestion du stock dans le contexte de l'obligation de débarquement et la réponse de la CE [lien](#)

envoyé à la CE demandant que la proposition du CC EOS soit envoyée au CIEM pour être évaluée afin de déterminer s'il s'agit d'une proposition de précaution.

3. Le secrétariat va suivre les propositions de zones marines protégées (ZMP).

Aucune mise à jour n'a été reçue.

4. Le secrétariat va rassembler une bibliographie sur les études sismiques

Ce point d'action n'a pas encore été réalisé. Les membres irlandais ont précisé que de récentes recherches ont démontré les effets préjudiciables de l'exploitation sismique sur par exemple le zooplancton et la distribution des poissons, et ont recommandé que le CC EOS rassemble des informations détaillées à ce sujet.

5. Le CIEM va fournir un feedback sur les éléments de preuve utilisés pour évaluer les effets du panneau de filet à mailles carrées pour réduire les rejets d'aiglefin et de merlan de petite taille en mer Celtique.

Les données sur les captures et les rejets pour les deux stocks ont été analysées et la question de sélectivité a été examinée au WGCSE³ 2017. Des poissons de petite taille continuent d'être capturés pour les deux stocks et il n'existe encore aucune preuve d'une réduction de la mortalité par pêche des tranches d'âge plus jeunes. Bien qu'il ait été noté qu'aucun changement de sélectivité n'a été détecté depuis l'introduction des panneaux de filet à mailles carrées, l'avis pour les deux stocks indiquait également une augmentation des rejets de poissons de taille supérieure à la taille minimale de référence de conservation (TMRC). La majorité des rejets de merlan sont des poissons de taille supérieure à la taille minimale de référence de conservation. Un benchmark, provisoirement prévu en 2018, va réexaminer les effets de sélectivité.

M. Lynch a précisé que les effets des engins sélectifs devraient être examinés lors des réunions du CIEM, parce qu'il est important pour les pêcheurs de savoir si les nouveaux engins ont les effets désirés. Dans le cas contraire, les pêcheurs pourraient devoir utiliser des alternatives pour atteindre le même objectif.

6. Les membres vont présenter des options pour remédier aux insuffisances de données pour la plie

³ La section pertinente sur l'aiglefin dans les divisions 7.b, c, e-k, le merlan dans les divisions 7.b-c et 7.e-k et les tableaux associés se trouvent dans le rapport du CIEM, en anglais uniquement :

http://www.ices.dk/sites/pub/Publication%20Reports/Expert%20Group%20Report/acom/2017/WGCSE/01_DRAFT_wgcse_2017.pdf

Le secrétariat a fait référence à un rapport de *Fishing into the Future*⁴ qui a élaboré des consignes pour la collecte de données industrie de la pêche/science. Il a été convenu de diffuser le lien à ce rapport.

- ACTION:** Le CC EOS va réexaminer l'avis sur l'aiglefin de mer celtique ;
- ACTION:** L'avis sur la langoustine sera envoyé à la CE pour solliciter l'évaluation du CIEM ;
- ACTION:** Le secrétariat va rassembler une bibliographie détaillée sur les effets des études sismiques sur l'environnement marin ;
- ACTION:** Le secrétariat va diffuser le lien au rapport de *Fishing into the Future* « Consignes pour la collecte de données industrie de la pêche-science ».

3. Election des responsables (Président et vice-président)

Lors des réunions du CC EOS en septembre 2017, les présidents et vice-présidents de chaque groupe de travail ont été réélus pour un mandat de 3 ans. Comme aucune réunion du groupe de travail 2 n'a eu lieu dans cette série, la nomination du président et vice-président du groupe de travail 2 est en attente et doit avoir lieu.

Le secrétariat a informé les participants que des nominations ont été reçues de la part de M. Lourido García et M. Trebilcock, pour les postes de président et vice-président respectivement, avant la réunion. Comme aucune autre nomination n'a été reçue de la part de l'assemblée, il a été décidé de demander au comité exécutif d'approuver la nomination de M. Lourido García et de M. Trebilcock aux postes de président et vice-président, respectivement.

4. Feedback des avis et réunions précédents

1. Outil d'atténuation de Choke (CMT) (14 septembre 2017)

Le président a précisé que la date limite de mise en œuvre de l'obligation de débarquement approche et que le risque élevé de choke de certains stocks présente un problème grave. Il est important que les membres prennent note que le CMT n'est pas une liste exhaustive de problèmes et ne fait que souligner les principaux problèmes. Le groupe de travail a été encouragé à se monter proactif et à réfléchir à des solutions permettant d'atténuer les risques de choke pour les stocks de la zone.

Le secrétariat a informé les membres qu'une vue d'ensemble du CMT actualisé avec les données du CSTEP de 2016 peut être consulté sur le site web du CC EOS ([lien](#)).

Le groupe de rédaction d'avis sur l'obligation de débarquement⁵ s'est réuni deux fois à Dublin (10 et 29 janvier- Dublin) pour examiner des solutions pour les espèces limitantes à haut risque, eu égard à plusieurs espèces dans la zone de la mer Celtique couverte par cet avis.

⁴ Site web de Fishing into the Future <http://www.fishingintothefuture.co.Royaume-Uni/>

⁵ Le groupe de rédaction d'avis sur l'obligation de débarquement s'est réuni à Dublin les 10 et 29 janvier 2018. Toutes les informations peuvent être consultées sur le site web du CC EOS en dessous de Réunions. L'avis suivant

5. Autres améliorations en matière de sélectivité pour réduire le risque de choke

M. Trebilcock a démarré la discussion par une vue d'ensemble :

- Pour le Royaume-Uni, résoudre les problèmes de choke qui pourraient être causés par l'aiglefin est une priorité. En dépit de tout le travail effectué, l'aiglefin est une espèce limitante grave pour les pêcheries mixtes et à petite échelle ;
- Des essais de sélectivité sont en cours pour examiner la capture et l'échappement de l'aiglefin ;
- Des solutions prêtes à l'envoi sont nécessaires pour résoudre le problème de choke de l'aiglefin.

Mme Gamblin a fait référence aux groupes de rédaction d'avis sur l'obligation de débarquement (ADG LO) qui avaient déjà eu lieu et a demandé si les participants pouvaient être informés des discussions lors de ces réunions.

Le président est intervenu et a rappelé aux participants que le point de l'ordre du jour avait pour objectif de débattre des options en matière de sélectivité. M. Brouckaert a remercié le président pour cette clarification et répondu à Mme Gamblin que l'aiglefin a été identifié comme le principal problème de la zone et que Mme Hamilton et lui rédigent un avis basé sur les discussions du groupe de rédaction d'avis sur l'OD. Les participants ont été informés que l'avis provisoire serait diffusé aux membres du groupe de rédaction d'avis sur l'OD avant la fin de la semaine suivante, avant d'être envoyé au comité exécutif. M. Brouckaert a précisé que les conclusions et suggestions des membres présents seraient ajoutées à l'avis s'ils n'y figuraient pas encore.

En ce qui concerne la plie en 7.hjk, Mme Gamblin a suggéré qu'une référence soit faite à l'avis précédent du CC EOS qui avait demandé que la plie soit supprimée du régime de TAC. Les représentants de la CE ont informé les participants que ceci nécessiterait une évaluation scientifique et d'autres mesures de gestion afin de limiter la mortalité par pêche.

ACTION: L'avis précédent sur le retrait de la plie en 7.hjk du régime de TAC doit être réexaminé et la CE a demandé un complément d'information.

En ce qui concerne les mesures de sélectivité, M. Kelly a fait référence à plusieurs études pertinentes en matière de sélectivité, ex. : le projet DiscardLess. M. Kelly a convenu d'envoyer le détail des études au secrétariat, à des fins de distribution.

ACTION: M. Kelly va envoyer le détail, des études de sélectivité pertinentes au secrétariat, à des fins de distribution.

M. Boyle a précisé qu'en dépit des nombreux efforts entrepris pour améliorer la sélectivité, la sélectivité seule ne résoudra jamais tous les risques de choke et que d'autres solutions seront nécessaires.

En réponse à une question de Mme Coelho eu égard à l'aiglefin en mer Celtique, M. Trebilcock a précisé qu'il n'y a plus de pêche ciblée de l'aiglefin en mer Celtique, donc en réalité tout le quota est disponible pour les prises accessoires.

M. Murphy a ajouté que la seule façon d'améliorer encore la sélectivité est d'arrêter la pêche.

Eu égard au commentaire de M. Kelly sur la manière dont la CE suit la mise en œuvre par exemple des mesures de sélectivité, la CE a expliqué que la réponse à la question est complexe. Le stock d'aiglefin est un cas difficile et la CE a tenté d'y répondre en ajoutant une note de bas de page sur les mesures de sélectivité dans le règlement TAC. Ceci a été rejeté par le Conseil de l'UE car il a été jugé trop anticipé d'ajouter quelque chose de nouveau sans avoir connaissance des résultats de la prochaine réunion d'experts du CSTEP⁶ en mars sur les mesures techniques. Chaque état membre a des intérêts différents eu égard aux stocks individuels, ce qui complique les discussions sur les solutions. La CE espère que des propositions seront incluses à la recommandation commune visant à atténuer les risques de choke relatifs à ce stock, ex. : réduire les captures d'aiglefin juvénile.

M. Lynch a précisé qu'il existe des options visant à améliorer la sélectivité de la langoustine, mais qu'à ce point, les options sont limitées pour la pêche au chalut mixte.

M. Robert a ajouté que bien qu'un certain nombre de problèmes aient été débattus par les membres lors de cette réunion, les questions étaient plus nombreuses que les solutions. Bien que certains problèmes puissent être résolus au niveau des navires, M. Robert a estimé que les membres recherchaient des méthodes de réduction des rejets et que peut-être en ce faisant ils étaient trop dans la généralisation et pas suffisamment dans la réalité. La première exigence de la PCP est de pêcher à la F_{MSY} , il a été précisé que pour le déterminer des données de capture correctes sont nécessaires. M. Robert a estimé que le cadre réglementaire traditionnel provoque des problèmes récurrents.

Le président de la réunion a suggéré que le groupe de travail attende les conclusions de la réunion du CSTEP⁵ et a également suggéré que le groupe de travail rédige des recommandations basées sur les conclusions du CSTEP lorsque ces dernières seront disponibles. La réunion du CSTEP visait à évaluer les effets économiques de l'augmentation de la sélectivité, ce qui est une question importante pour l'industrie de la pêche.

6. Discussion sur les solutions potentielles au problème de choke dans les pêcheries mixtes

M. Brouckaert et Mme Hamilton ont présenté une vue d'ensemble de l'avis provisoire sur l'aiglefin de mer celtique résultant de la discussion en janvier au groupe de rédaction d'avis sur l'OD. Les participants ont posé les questions suivantes :

1. Comment la pêche ciblée de l'aiglefin est-elle définie ?
2. Un TAC combiné pour les gadidés serait-il une solution ?

Les participants ont été informés qu'une définition de la pêche ciblée de l'aiglefin pourrait être élaborée au cours de la discussion, et qu'un TAC combiné a été envisagé mais non inclus, car les membres ont estimé que cela pourrait augmenter le risque de choke au lieu de le diminuer.

M. Robert a suggéré que le premier objectif devrait être d'améliorer la base de connaissances sur le niveau de biomasse, car le problème de quota résulte de l'évaluation. Un benchmark du stock d'aiglefin de mer celtique pourrait être demandé au CIEM.

⁶ Réunion d'experts du CSTEP 18-02 sur les mesures techniques à Dublin du 5 au 9 mars. De plus amples informations peuvent être consultées sur le site web [lien](#)

ACTION: Le secrétariat assurera le suivi avec le CIEM afin de déterminer si une réunion du CIEM est prévue pour le benchmark de l'aiglefin de mer celtique

Faisant référence à la discussion précédente sur la sélectivité, M. Murphy a déclaré que les rejets sont des poissons de grande taille et que les taux de survie de l'aiglefin sont faibles. Les insuffisances de données sont connues et reconnaissant qu'il faut un certain temps avant que la science rattrape l'observation en mer, M. Murphy se demande pourquoi le TAC ne peut pas être augmenté à un niveau qui reflète les captures réelles. La CE partage les préoccupations relatives à l'avis sur les captures pour l'aiglefin de mer celtique, telles qu'elles sont exprimées dans l'avis du CC EOS². La CE a informé les membres que l'avis et les prévisions sur les captures dépendaient cependant de la disponibilité, de la fiabilité et de la qualité (c.-à-d. certitude) des données. En l'absence de bonnes données, l'ambiguïté de l'avis augmente et ceci se reflète dans la fixation du TAC. Dans ce contexte, la CE a indiqué qu'une meilleure qualité des données augmenterait la qualité de l'évaluation et pourrait donner lieu à un TAC augmenté, si l'abondance du stock a augmenté.

Le président a confirmé que les données de bonne qualité sont la base nécessaire pour l'avis et que l'industrie fait ce qu'elle peut pour fournir de meilleures données par le biais d'une pêche pleinement documentée (CCTV et observateurs). Cependant, la collecte de données est menacée si le TAC est conservé artificiellement à un niveau faible. C'est très frustrant pour l'industrie d'apprendre de la CE que les données ne sont pas recueillies.

Il a été demandé à la CE si l'évaluation de l'impact économique réalisée par le CSTEP⁵ cette semaine là sur les mesures de sélectivité était la première fois que la CE demandait une évaluation de l'impact économique. Il a également été demandé à la CE si elle a mis en place un groupe de travail pour examiner des solutions aux risques de choke en dehors de la PCP. La CE a fait référence à une évaluation économique réalisée précédemment et a convenu d'envoyer les détails de cette évaluation au secrétariat afin qu'ils soient distribués aux membres.

Il a été noté cependant que l'évaluation d'impact réalisée par le CSTEP, cette semaine là, fournirait une évaluation métier par métier, ce qui est unique. La CE a confirmé qu'un groupe de travail choke a été mis en place, et a souligné l'importance de l'engagement du CC EOS aux discussions avec le groupe des états membres pour rédiger la recommandation commune et fournir une contribution à la proposition de la CE sur le règlement de TAC, en proposant des solutions que le CC EOS jugeait réalisables et nécessaires. La CE a remercié le CC EOS et en particulier M. Brouckaert et Mme Hamilton pour leur travail ardu sur le développement de l'avis à ce jour.

ACTION: La CE va envoyer les détails d'une précédente évaluation économique sur l'aiglefin de mer celtique, pour qu'ils soient distribués aux membres du CC.

Le président a demandé aux participants s'il y avait des questions spécifiques demandant un débat sur le merlu, la cardine franche et la lotte.

Suite à une discussion sur une proposition de Mme Fernandez sur l'importance de trouver des solutions stock par stock et la solution potentielle offerte par la réattribution de quotas sous utilisés entre différents états membres, les participants ont convenu que la CE serait contactée pour demander la provision de données détaillées sur l'utilisation des quotas afin de permettre au CC EOS de réaliser une analyse plus approfondie sur l'utilisation des quotas et les options potentielles de redistribution, car cette dernière n'aurait pas d'impact sur la stabilité relative. Cette analyse serait

séparée de l'objectif de l'outil d'atténuation de Choke et se trouverait également en dehors du champ de la recommandation commune.

ACTION: Mme Fernandez va aider le secrétariat à rédiger une demande à la CE visant à fournir des données afin de permettre au CC EOS de réaliser une analyse sur la sous-utilisation des quotas par état membre.

7. Résumé par le président des actions convenues et des décisions adoptées

1	Le CC EOS va réexaminer l'avis sur l'aiglefin de mer celtique
2	Avis sur la langoustine à envoyer à la CE pour solliciter une évaluation du CIE ;
3	Le secrétariat va rassembler une bibliographie détaillée sur les effets des études sismiques sur l'environnement marin ;
4	L'avis précédent sur le retrait de la plie en 7.hjk du régime de TAC doit être réexaminé et la CE a demandé un complément d'information
5	Le secrétariat va diffuser un lien au rapport de <i>Fishing into the Future</i> « Consignes pour la collecte de données industrie de la pêche-science ».
6	M. Kelly va envoyer les coordonnées d'études de sélectivité pertinentes au secrétariat, à des fins de distribution.
7	Le secrétariat va rester en contact avec le CIEM afin de déterminer si une réunion de benchmark du CIEM est prévue eu égard à l'aiglefin de mer celtique
8	La CE va envoyer les détails d'une précédente évaluation économique sur l'aiglefin de mer celtique, à des fins de distribution aux membres du CC.
9	Mme Fernandez va aider le secrétariat à rédiger une demande à la CE visant à fournir des données pour permettre au CC EOS de réaliser une analyse de la sous-utilisation des quotas par état membre.

Annexe 1 – Liste des Participants

NWWAC members		
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Olivier	Lepretre	Federation des Organisations de Producteurs de la Peche Artisanale
Alex	Kinninmonth	Royal Society for the Protection of Birds
Jesús	Lourido García	Puerto de Celeiro S.A. OPP-77
Debbie	Crockard	Seas at Risk
Juan Carlos	Corrás Arias	Pescagalicia- Arpega- Obarco
Maria	Aira Martin	European Bureau for Conservation and Development
Luis	Francisco Marín	Organización de Productores de Pesca de Ondarroat
Javier	López	Oceana
Heather	Hamilton	ClientEarth
Jean-Marie	Robert	Les Pecheurs de Bretagne LPDB
John	Woodlock	Irish Seal Sanctuary
Patrick	Murphy	Irish South and West Fish Producers' Organisation
Geert	Meun	Stichting van de Nederlandse Visserij (Dutch Fisheries Organisation)
Purificación	Fernández Alvarez	Asociación Nacional de Armadores de Buques de Pesca de Gran Sol
Pascal	Coquet	France Pêche Durable et Responsable
Caroline	Gamblin	CNPMEM
Paul	Trebilcock	National Federation of Fishermen's Organisations
Observers		
Jonathan	Shrives	European Commission
Elsa	Tudal	DPMA (French Administration)
Stéphane	Pinto	CRPMWM Hauts-de-France
Manon	Joguet	FROM Nord
Lionel	Bottin	CDPM Calvados
Vera	Coelho	PEW
Jean Christophe	Vandevelde	PEW
Francis	O'Donnell	Irish Fish Producers' Organisation
Enda	Conneely	IIMRO
Dominique	Thomas	CMEOP
Nicolas	LeBlanc	CRPMEM de Normandie
Guy	Le Moigne	Comité départemental des pêches du Finistère
Emmanuel	Kilberine	CRPMEM de Bretagne
José Manuel	Beltrán	OPP-LUGO
Luis Francisco	Marin	OPPAO Ondarroat
John	Lynch	IFO
Hugo	Boyle	ISEFPO
Jim	Portus	SWFPO
Lydia Chaparro	Fundació ENT	Lydia Chaparro
Mathieu	Vimard	OPN
Fintan	Kelly	Birdwatch Ireland
Gerald	Hussenot Desenonges	Bluefish
NWWAC Secretariat		
Sara	Vandamme	Deputy Executive Secretary
Deirdre	Hoare	Executive Assistant
Rachel	Maher	Finance and administration Executive Assistant

Document CC EOS
Président : Emiel Brouckaert
Rapporteur : Sara Vandamme
Révision et mise à jour: Deirdre Hoare
Révision finale : Conor P. Nolan